



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Note d'information du 6 janvier 2019 relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'autorité
environnementale d'Île-de-France sur le projet de
création d'un lotissement dans le quartier Beaurepaire à
Dourdan (91), dans le cadre de la procédure
d'autorisation de défrichement**

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 05 novembre 2018 pour avis sur le projet, présenté par la société SNC Gautier et Compagnie, de création d'un lotissement dans le quartier Beaurepaire à Dourdan (91), dans le cadre de la procédure d'autorisation de défrichement

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique prévue à l'article L.123-2 ou de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site internet de la MRAe.

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France,
son président



Jean-Paul Le Divenah